

COMMENT ESTIMER MES ALLOCATIONS EN CAS DE REPRISE D'ACTIVITÉ

- 1) Rendez-vous sur www.pole-emploi.fr, cliquez sur « ESPACE PERSONNEL » pour vous connecter à votre espace

e pôle emploi

MENU

#VersUnMétier

CONNEXION

586 841 offres d'emploi disponibles

Métier, compétence, mot-clé, n° d'offre

Lieu de travail

Inclure les offres de nos partenaires

En savoir plus

ESPACE PERSONNEL

Gérer mon dossier, Publier mon CV

M'inscrire, me réinscrire (demandeur d'emploi)

Allocations et aides

Trouver ma formation

ES

Emploi Store

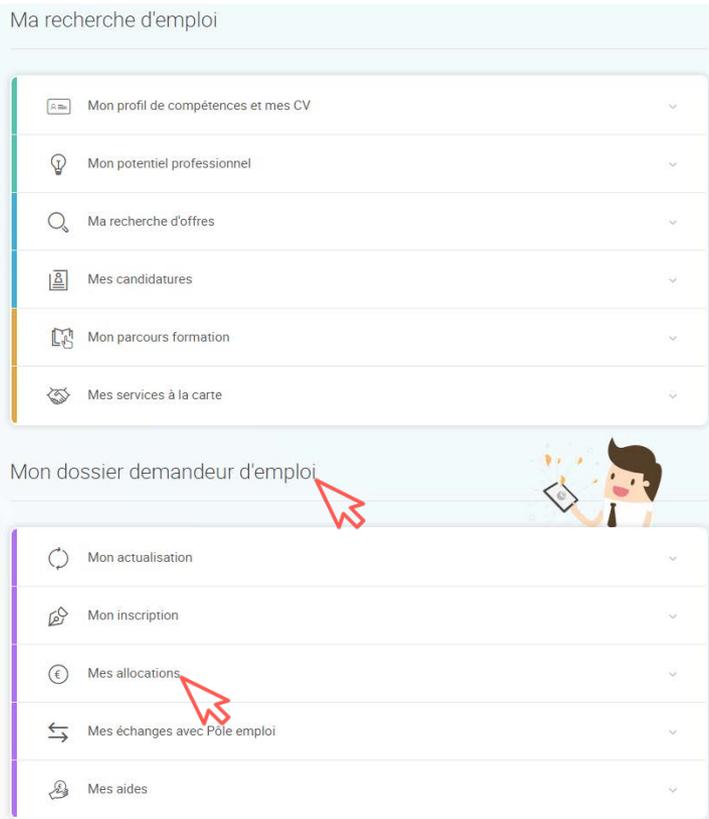
Plus de services

Entreprise

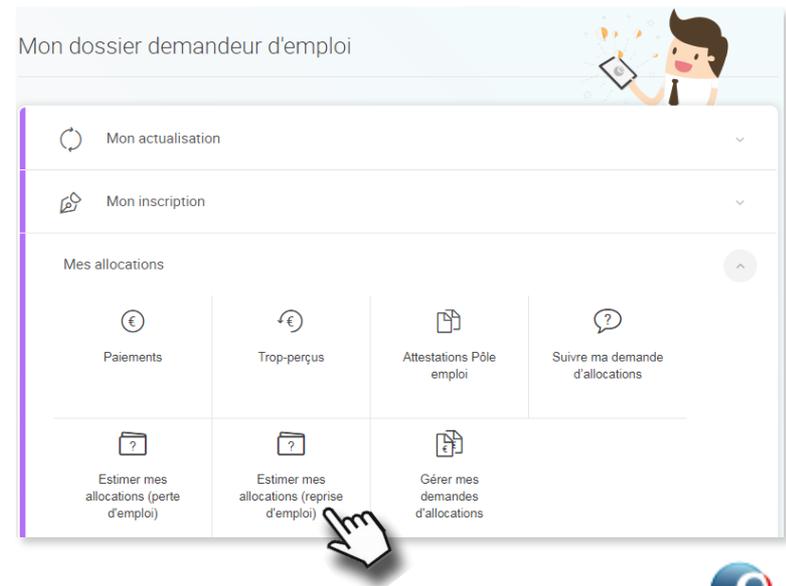
Employeur Particulier

COMMENT ESTIMER MES ALLOCATIONS EN CAS DE REPRISE D'ACTIVITÉ

2 Dans la partie « Mon dossier demandeur d'emploi », cliquez sur la rubrique « Mes allocations »



3 Puis sur le service « Estimer mes allocations (reprise d'emploi) »



COMMENT ESTIMER MES ALLOCATIONS EN CAS DE REPRISE D'ACTIVITÉ

4 Saisissez les informations vous concernant

Estimer mes allocations - Reprise d'emploi

Si vous êtes indemnisé au titre de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (hors intermittent du spectacle), ce simulateur vous permet de déterminer si vous pouvez bénéficier d'un complément en cas de reprise d'activité. Cette simulation n'a aucun caractère contractuel, elle est approximative par rapport au calcul définitif qui serait fait suite à la réception d'un justificatif.

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires.

Les éléments d'activité(s) reprise(s)

* Gain brut (montant des congés payés compris) € Ex : 375,75

LANCER L'ESTIMATION

5 Cliquez sur « LANCER L'ESTIMATION »

COMMENT ESTIMER MES ALLOCATIONS EN CAS DE REPRISE D'ACTIVITÉ

6 Retrouvez le résultat estimatif de votre complément d'allocation

Estimer mes allocations - Reprise d'emploi

Vous obtenez une simulation basée sur vos déclarations qui n'a aucun caractère contractuel. Elle est approximative par rapport au calcul qui vous serait fait suite au traitement de votre justificatif.

Rappel de vos critères

Votre salaire journalier brut 54.2 €
Votre allocation journalière brute 31.43 €
Gain brut montant des congés payés compris 375,75 €

[→ Modifier les critères](#)

Résultat

Votre allocation mensuelle brute serait donc de 691.46 €
Votre solde prévisionnel de reliquat serait donc de 4 jours

Sont déduits du montant brut mensuel (*):

- 35.86 € de cotisation retraite complémentaire (CRC)
- 0.00 € de contributions sociales généralisées (CSG)
- 0.00 € de contributions au remboursement de la dette sociale (CRDS)

Cette simulation du 22/06/2020 est réalisée sur la base de vos déclarations et du nombre de jours du mois en cours. Elle n'a pas de valeur contractuelle.

(*) Ce montant ne tient pas compte de l'application éventuelle du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

NOUVELLE ESTIMATION

QUITTER

montant saisi dans
la fenêtre précédente

informations provenant
de votre dossier

vous pouvez modifier
vos critères et relancer
l'estimation

montant estimatif de
votre allocation mensuelle

i Il ne s'agit que d'une simulation.
Les éléments fournis n'engagent en aucun cas la décision prise
par Pôle emploi.